

DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE THÉÂTRE

TARIFS 2023 - 2024

FRAIS DE DOSSIER : 70 EUROS POUR LA FORMATION ET 80 EUROS POUR LA VAE

Le règlement des frais de dossier concerne toutes les candidatures au diplôme d'État de professeur de théâtre.

Le règlement de ceux-ci est à effectuer par chèque à l'ordre de La Comédie de Saint-Étienne, joint au dossier d'inscription.

Encaissé à l'instruction du dossier, cette somme reste acquise à La Comédie de Saint-Étienne en cas de :

- refus du dossier d'inscription du.de la candidat.e
- désistement du.de la candidate.e

Si le dossier d'inscription est reçu après la date de clôture des inscriptions, les frais de dossier sont restitués au.à la candidat.e.

NB : Les inscriptions se font dans la limite des capacités d'accueil de l'établissement. Si le nombre de candidatures recevables est atteint, les pré-inscriptions peuvent être clôturées avant la date annoncée. La Comédie de Saint-Étienne s'engage à communiquer au plus vite cette information sur son site Internet.

FORMATION

Formation initiale

Frais d'inscription : 550 euros

Le règlement des frais d'inscription est à effectuer par chèque à l'ordre de La Comédie de Saint-Étienne lors de l'envoi du dossier d'inscription.

Dès validation de l'inscription du.de la candidat.e, le chèque est encaissé par La Comédie de Saint-Étienne. En cas de refus de l'inscription du.de la candidat.e, le chèque est déchiré.

Formation continue

Droits d'inscription : 6 800 euros.

Le paiement de la totalité des droits d'inscription à la formation continue, concerne les candidat.e.s qui doivent suivre et valider les 5 Unités d'enseignement du diplôme d'État de professeur de théâtre.

Coût par Unité d'enseignement :

Au regard du parcours du.de la candidat.e, une individualisation de son parcours en formation peut lui être proposée

Unités d'enseignement	Heures	tarifs
UE 1 / Pédagogie et connaissance des publics.	80	1 360€
UE 2 / Bases et développement du jeu théâtral.	80	1 360€
UE 3 / Connaissance des répertoires, jeu et dramaturgie.	80	1 360€
UE 4 / Pratique pédagogique du jeu théâtral.	130	2 210€
UE 5 / Approche de l'environnement professionnel et territorial du théâtre.	30	510€

Financement :

Lors de son admission, le.la candidat.e reçoit un devis correspondant à son parcours et comprenant les Unités d'enseignement qu'il.elle pourra valider lors de cette session de formation.

Le.la candidat.e peut faire une demande de financement auprès des OPCO concernés. Cette demande de prise en charge s'effectue plusieurs semaines avant l'entrée en formation. Il est recommandé d'effectuer ces démarches dès réception de la notification d'admission et du devis.

Le.la candidat.e s'engage à informer L'École régulièrement de ces démarches et de leur aboutissement.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Le règlement des frais de dossier concerne toutes les candidatures au diplôme d'État de professeur de théâtre.

Le règlement de ceux-ci est à effectuer par chèque à l'ordre de La Comédie de Saint-Étienne, joint au dossier d'inscription.

Encaissé à l'instruction du dossier, cette somme reste acquise à La Comédie de Saint-Étienne en cas de :

- refus du dossier d'inscription du.de la candidat.e
- désistement du.de la candidate.e

Frais de procédure (coût administratif, frais de jury et suivi des pré-inscriptions) : 700 euros

Accompagnement (optionnel et modulable) jusqu'à 24h : 1 620 euros

DIPLOME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE THÉÂTRE

GUIDE ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION CONTINUE

La formation continue et la VAE entrent dans le champ de la formation professionnelle tout au long de la vie. Elles peuvent être financées dans le cadre de différents dispositifs selon votre situation professionnelle et statut.

Les formations diplômantes et certifiantes sont éligibles au CPF. La formation fait partie du livre 3 et du livre 4 de la 6^{ième} partie du code du travail.

Il appartient au.e candidat.e d'entreprendre les démarches nécessaires pour la prise en charge financière par les différents organismes. Le.e candidat.e se doit de se renseigner sur les délais et calendriers de ces organismes et d'en informer L'École de la Comédie de Saint-Étienne afin que nous puissions répondre au mieux aux besoins.

L'École de la Comédie de Saint-Étienne s'engage à fournir tous les documents administratifs nécessaires à la constitution de la demande de prise en charge dès lors que le.e candidat.e.s est recevable à la demande de VAE ou admis.e à l'entrée en formation.

Avant d'entreprendre toute démarche, il est nécessaire que vous vous renseigniez sur vos droits ouverts à la formation directement sur votre compte personnel de formation CPF.

Le compte personnel de formation (CPF) est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. Pour créer son CPF, il faut se connecter au site du gouvernement <https://www.moncompteactivite.gouv.fr/cpa-public> en se munissant de son numéro de sécurité sociale.

Selon votre statut et situation professionnelle, voici les prises en charge envisageables :

Salarié.e.s en CDD ou en CDI

Quatre modalités de prise en charge possibles :

- à l'initiative de l'employeur.euse : le plan de formation de l'entreprise (PFE),
- CDI/CDD: à l'initiative du.e salarié.e avec l'accord de l'employeur.euse sur le temps de travail : le compte personnel de formation (CPF),
- CDI/CDD : à l'initiative du.e salarié(e) sans l'accord de l'employeur.euse hors temps de travail : le compte personnel de formation (CPF).

Agent de la fonction publique territoriale

Votre parcours de formation est géré par la collectivité qui vous emploie.

Vous devez vous adresser à votre chef de service pour à la Direction des ressources humaines.

Intermittent.e du spectacle

Le dossier de prise en charge est téléchargeable directement sur le site de l'AFDAS.

Après étude du dossier, vous recevrez une réponse de l'AFDAS par courrier.

Vous devez adresser votre demande à l'AFDAS au plus tard quatre semaines avant le début du stage dans le cadre du dispositif du plan de développement de compétences.

L'employeur.euse cotise à UNIFORMATION

Vous devez contacter directement UNIFORMATION en allant sur leur site Internet.

Après réception d'un avis favorable, retournez un « Bon pour accord » à L'École de La Comédie de Saint-Étienne qui établit alors une convention de formation et vous adresse une convocation.

Vous devez adresser votre demande au moins deux à quatre mois en avance.

L'employeur.euse cotise auprès d'une autre OPCO

Veillez contacter L'École de la Comédie de Saint-Étienne afin de faire un diagnostic de vos modalités de prise en charge.

Demandeur.euse d'emploi

Veillez contacter votre conseiller Pôle emploi afin d'étudier les différentes possibilités de prise en charge. Le diplôme d'État peut faire l'objet d'une prise en charge totale ou partielle par pôle Emploi.

Indépendant.e.s

FIFPL, FONGECIF, AGEFICE pour les travailleurs indépendants ou rattachés à une structure privée.

Vous ne relevez d'aucun des dispositifs précédents

Veillez contacter La Comédie de Saint-Étienne afin d'étudier un tarif adapté.